

Préparation du congrès APF – Bordeaux 2009

Fiche de synthèse des débats organisés à Lamalou les Bains le 30 avril 2009

THEME : ACCESSIBILITE UNIVERSELLE

1. QUEL BILAN FAÏTES-VOUS DE LA SITUATION ACTUELLE ?

Déception face au manque de rigueur dans l'application de la loi de 2005 de la part des responsables politiques locaux et des professionnels du BTP (entreprises, architectes...)

Sentiment de discrimination

Transports : manque d'accessibilité des transports en commun (bus, métro, train) et des arrêts/quais, bilan très positif en ce qui concerne le transport aérien (accueil et prise en charge de la PSH), coût élevé d'un véhicule personnel adapté

Voirie : méconnaissance par les responsables locaux des difficultés de circulation propres au handicap moteur (notamment le fauteuil roulant), faible dynamique des CCA (lorsqu'elles ont été créées...)

ERP : méconnaissance/mauvaise application des normes d'accessibilité (circulation dans les bâtiments, toilettes, giration du fauteuil, accès aux étages...), problématique des monuments historiques difficilement aménageables

Loisirs/vacances : manque de structures accessibles (hôtellerie, camping, équipements sportifs et culturels...), surcoût de l'accessibilité (hôtel accessible + cher, assurance...), sentiment de discrimination

Santé : problème du transport dans les zones rurales où les professionnels de santé sont peu nombreux, équipement médical souvent inadapté (hôpitaux et professions libérales, notamment les dentistes), baisse des remboursements Sécurité Sociale//augmentation des tarifs des mutuelles

Ressources/crédits/assurances : sentiment de discrimination fondée sur le handicap de la personne (nombreux cas de refus de crédits, méfiance des organismes financiers (banques, assurances...), surcoût appliqué aux PSH...

2. QUELS SONT LES FREINS IDENTIFIÉS ?

Méconnaissance/non respect des normes d'accessibilité et de la loi de 2005

Modification des plans après validation en CCDSA

Difficulté pour mener des actions en justice contre les détournements des règles d'accessibilité (coût financier, lourdeur et longueur des procédures...)

Découragement face aux promesses non tenues par les élus (logique électorale prime sur l'intérêt général) // image d' « emmerdeur » lorsqu'une PSH dénonce le non respect de la loi

Méconnaissance du handicap moteur et des contraintes propres au fauteuil roulant

Manque de visibilité des PSH dans la vie locale

Peu de CCA sont créées et lorsqu'elles le sont, elles ne se réunissent pas : aucune sanction n'est prévue par la loi

3. QUELS LEVIERS UTILISER POUR AVANCER DANS NOS REVENDICATIONS ?

Favoriser la création de commission locale (à l'échelle d'une commune/communauté de communes) traitant le handicap de manière transversale

Développer le contrôle du respect des normes d'accessibilité, sur le terrain, par des bénévoles

Mener des actions en justice systématique lorsque la loi n'est pas appliquée

Développer les actions de sensibilisation pour les élus et les professionnels

Développer la formation des bénévoles intervenants sur le terrain (représentants dans les communes...)

Attribuer les subventions uniquement aux ERP « réellement » accessibles

Développer la création des CCA/CIA

Mixer les publics valides et handicapés et développer des réseaux intergénérationnels (sensibilisation du public, intégration et participation sociale des PSH)

Développer une offre de santé gratuite et accessible pour les PSH dont les revenus sont insuffisants (modèle du dispensaire)

Faire un recensement des lieux et services accessibles (professionnels de santé, logement principal et secondaire, transports...)

4. QUELLES EXPÉRIENCES OU ACTIONS POSITIVES A METTRE EN VALEUR

Fort soutien de la DDE avec la nomination d'un référent « accessibilité » comme interlocuteur privilégié

Travail avec les enseignants et les élèves pour sensibiliser les nouvelles générations

5. PRIORITÉS :

Être vigilant à l'application de la loi de 2005 et au respect des règles d'accessibilité

Renforcer et développer les actions de sensibilisation

Développer des partenariats avec d'autres associations locales afin de favoriser l'insertion sociale des PSH et leur participation dans la vie locale (et donc leur visibilité)